

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2019/067

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juin à 18 heures 30 le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES

Absents excusés : François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE

Objet : Modification du montant du fonds libre à verser au SDE et demande de participation par fonds de concours à la commune de Galan pour le programme « Sécurisation en T70 du P11 »

Il est nécessaire de modifier la délibération n°B2018/112 relative à l'engagement de la communauté à verser une somme de 1 060 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2018 « Sécurisation en T70 du P11 - Commune de Galan ».

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu : 1 074.15 €. Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	12 889.80 € TTC
- Subvention FACE	8 593.20 €
- Participation SDE	1 074.15 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	2 148.30 €
- Participation CCPL.....	1 074.15 €

Monsieur le Président demande :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 074.15 € au lieu de 1 060 €.
- l'autorisation de demander la participation à la commune de Galan par fonds de concours du montant suivant : 537.07 € pour ce programme.

Monsieur Alain DUCASSE ne participe pas au vote.

LE BUREAU

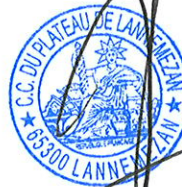
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 074.15 € au lieu de 1 060 €.
- d'autoriser le Président à demander la participation de la commune de Galan par fonds de concours du montant suivant : 537.07 € pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 21 JUIN 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190618-2019-067B-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019